



**Le groupement professionnel genevois de  
référence pour la branche verte**

**Vous invite à le rejoindre**

**Devenez membre d'une association professionnelle  
dynamique qui œuvre en faveur de ses membres et du  
métier et bénéficiez de nombreux avantages**

[www.jardinsuisse-geneve.ch](http://www.jardinsuisse-geneve.ch)

Secrétariat : rue de Saint-Jean 98 Case postale 5278 1211 Genève 11  
Tél : +41 58 715 32 09 Fax : +41 58 715 32 13



Une branche professionnelle n'est rien sans la solidarité de ses acteurs – une solidarité qui trouve souvent forme dans une association professionnelle faisant référence aux yeux de tous.

Avec ses 55 entreprises membres, JardinSuisse – Genève est l'association patronale genevoise qui regroupe les principales entreprises genevoises de paysagisme, ainsi que des pépiniéristes et des floriculteurs. Depuis plus de 50 ans, cette association se bat pour le soutien, la reconnaissance et la défense du travail de ses membres.

Le syndicat patronal corporatif des pépiniéristes a été fondé dans les années 1930. Le groupement est devenu, en 1964, l'association genevoise des entrepreneurs de parcs et jardins, pépiniéristes et arboriculteurs, pour s'appeler depuis 2007, JardinSuisse – Genève, lorsqu'elle est devenue membre de JardinSuisse, association faîtière.

Les entreprises membres de JardinSuisse – Genève offrent des prestations de qualité à tous les niveaux : un personnel qualifié et fiable; un matériel adéquat; un service personnalisé et des prestations compétitives. L'association promeut ces qualités auprès des particuliers et des mandataires.

### **Etre membre de JardinSuisse – Genève c'est :**

- S'unir pour permettre et valoriser le travail de qualité des entreprises de la branche verte.
- Permettre au métier de survivre grâce à une formation professionnelle de qualité.
- Se faire entendre sur le plan politique.
- Lutter pour préserver, tant que faire se peut, la concurrence notamment nationale et étrangère.

## **Vos avantages**

### Des avantages financiers directs :

- ✓ **Pouvoir profiter d'un contrat collectif en matière d'assurance-maladie perte de gain pour le personnel à des taux particulièrement intéressants**, soit 80% du salaire couvert dès le 2<sup>ème</sup> jour d'incapacité de travail avec un taux de cotisation de 2.92%.
- ✓ **Obtenir de l'assistance juridique (gratuite) en matière de droit du travail** par le biais du secrétariat.
- ✓ **Pouvoir bénéficier de prix préférentiels à l'occasion de formations**, tel le cours annuel pour être reconnu dans le cadre la réalisation et du suivi des travaux compensatoires issus des décisions d'abattage dont le montant atteint ou dépasse CHF 20'000.-.



- ✓ **Bénéficier d'une prime d'encouragement à l'apprentissage** en faveur des entreprises formatrices qui se concrétise par le versement, à l'entreprise formatrice membre, d'un montant forfaitaire de CHF 500.-- par apprenti.
- ✓ **Bénéficier d'une participation à la prévention des accidents** qui se concrétise par le remboursement des cours tronçonneuse et des cours pour travaux en hauteur que les entreprises ont organisés pour leurs employés via un organisme de formation reconnu.
- ✓ Bénéficier d'une participation à la formation professionnelle qui se concrétise par le **remboursement la cotisation au Fonds pour la formation professionnelle des horticulteurs et fleuristes (FFP-HF)**.
- ✓ Pouvoir être en conformité en matière de sécurité au travail par le biais d'une solution de branche en matière de sécurité au travail (MSST) et bénéficier des cours obligatoires (via JardinSuisse-Suisse) pour un coût de CHF 600.-- pour deux ans et ensuite CHF 100.-- / année.
- ✓ Avoir l'information pour pouvoir bénéficier des prestations de la commission paritaire (CPPJ) :
  - Une **indemnité** (versée à l'employeur) **pour les personnes qui suivent les cours de brevet de contremaître / maîtrise** s'élevant à 90% du salaire horaire brut des heures perdues.
  - Une **indemnité** (versée à l'employeur) **pour les personnes qui suivent les cours de permis machiniste et de conducteurs de nacelles** s'élevant à 90% du salaire horaire brut des heures perdues.
  - Une **participation aux frais d'écolage pour le permis machiniste** s'élevant à 66% des frais engagés par l'entreprise.
  - Une **indemnité** (versée à l'employeur) **pour les personnes qui suivent les cours de formation continue des chauffeurs** selon l'ordonnance sur l'admission des chauffeurs professionnels (OACP) s'élevant à 90% du salaire horaire brut des heures perdues.
  - **Une participation aux frais d'écolage** des cours de formation continue des chauffeurs à concurrence d'un forfait de CHF. 160.- par module suivi par employé.

#### Des avantages pour votre entreprise :

- ✓ Bénéficier d'une action constante pour sa profession et participer à une action de lobbying.
- ✓ Valoriser son entreprise en pouvant afficher le logo de membre de
- ✓ Soutenir de meilleures conditions cadres pour les entreprises et le secteur du paysagisme en général.
- ✓ Faire perdurer le métier en encourageant et soutenant la formation et le perfectionnement professionnels.





- ✓ Participer à l'élaboration, la négociation de la Convention collective de travail du secteur et donc à la définition des conditions minimales de travail et de salaire de la branche.
- ✓ Bénéficier des nombreuses prestations de JardinSuisse (association faîtière), comme une garantie de construction, l'analyse de prélèvement d'échantillons de sols ou les expertises et estimations lors de désaccords.
- ✓ Avoir accès à une solution globale de gestion, de la caisse AVS aux allocations familiales, de la gestion des salaires en ligne à la caisse de 2e pilier en passant par des formations sur le droit du travail.
- ✓ Disposer d'informations régulières par le biais des circulaires sur les nouveautés politiques, économiques ou administratives qui touchent directement les entreprises du secteur et/ou via la zone privée du site internet [www.jardinsuisse-geneve.ch](http://www.jardinsuisse-geneve.ch).
- ✓ Etre convié aux événements de l'association et rencontrer notamment les principaux acteurs politiques et/ou publics directement ou indirectement liés au métier (représentants de la DGNP, de l'OPC, du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA).

## **La cotisation annuelle à JardinSuisse – Genève est OFFERTE la première année.**

*L'adhésion à JardinSuisse – Genève implique :*

- *L'adhésion à l'association faîtière, JardinSuisse.*
- *L'affiliation à la Caisse FER CIAM 106.1 ou à la caisse AVS de JardinSuisse (Suisse).*
- *L'affiliation au contrat cadre d'assurance – maladie perte de gain de l'association.*
- *L'affiliation à la caisse de prévoyance de JardinSuisse - Genève, laquelle assume les prestations sociales dues par les entreprises à leurs travailleurs d'exploitation en ce qui concerne les vacances, jours fériés, absences justifiées et compléments militaires.*

**Pour adhérer à notre groupement et bénéficier des avantages et services décrits ci-dessus, il vous suffit de compléter le formulaire annexé ou de le télécharger sur notre site et de nous l'envoyer dûment rempli.**

Le comité statue sur les demandes d'adhésion. L'entreprise qui sollicite son adhésion est visitée par 2 membres du comité qui rapportent au comité et formulent un préavis, conformément au règlement d'admission (qui peut être téléchargé sur le site internet - menu « devenir membre »).

**Des questions ?** N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat permanent (058 715 32 09) avec le président (078 721 86 93). Ils se feront un plaisir de vous répondre.



## Simulation des coûts pour une entreprise membre de 3 personnes

### Simulation coûts / charges par mois

#### Entreprise de 3 personnes

	charges employeur						total (si personnel à l'heure)	total CPS JF (5.65%)	A rajouter (variable selon les Etats)
	AVS (5.125%)	AC (1.1%)	Lamat (0.041%)	APG (1.95%)	RESOR (0.9%)	contrib prof.(0.5%)			
1 patron	10'000			512.50	110.00	4.10	195.00	0.00	0.00
1 jardinier CFC	5'000			256.25	55.00	2.05	97.50	45.00	25.00
1 aide-jardinier	4'500			230.63	49.50	1.85	87.75	40.50	22.50
Total	19'500			999.38	214.50	8.00	380.25	85.50	47.50
Total masse année :	253'000	dont	Exploitation :						

#### Cotisation JS-Suisse facturée pour l'année

3'000 masse salariale totale  
cotisation de base (300)  
Horticulture romande (50)

Total

1'109 année = 92.42 / mois

#### Cotisation JS Genève (facturée pour l'année)

2'000 masse exploitation (minimum 250)

250 année = 20.83 / mois

#### Total cotisations JS :

113.25 mois

Fond de garantie ( 2% de la masse salariale. Minimum 500) (payé une fois à l'entrée) Intérêt rémunératoire de 4% : 2'470

Frais d'administration FER CIAM	
2'000	masse jusqu'à 2.5 millions
1.5'000	masse entre 2.5 et 10 millions
0.8'000	masse entre 10 et 25 millions



## Simulation des coûts pour une entreprise membre de 5 personnes

### Simulation coûts / charges par mois

#### **Entreprise de 5 personnes**

	charges employeur						total (si personnel à l'heure)	total CPS JF (5.65%)	A rajouter (variable selon les Etats) LPP LAA (SUVA)
	AVS (5.125%)	AC (1.1%)	Lanat (0.041%)	APG (1.95%)	RÉSOR (0.9%)	contrib prof.(0.5%)			
1 patron	10'000	512.50	110.00	4.10	195.00	0.00	0.00	821.60	821.60
2 jardiniers CFC	10'000	512.50	110.00	4.10	195.00	0.00	0.00	1'360.00	2'321.60
2 aides-jardiniers	9'000	461.25	99.00	3.70	175.50	81.00	45.00	1'224.00	2'089.45
<b>Total</b>	<b>29'000</b>	<b>1'486.25</b>	<b>319.00</b>	<b>11.90</b>	<b>565.50</b>	<b>171.00</b>	<b>95.00</b>	<b>2'584.00</b>	<b>5'232.65</b>
<b>Total masse année :</b>	<b>377'000</b>								
<b>dont Exploitation :</b>	<b>247'000</b>								

#### **Cotisation JS-Suisse (facturée pour l'année)**

3.0/oo masse salariale totale	1'131
cotisation de base (300)	300
Horticultrure romande (50)	50
<b>Total</b>	<b>1'481</b> année = 123.40 / mois

#### **Cotisation JS Genève (facturée pour l'année)**

2.0/oo masse exploitation (minimum 250)	494 année = 41.17 / mois
---	--------------------------

#### **Total cotisations JS :**

164.60 mois

Fond de garantie ( 2% de la masse salariale. Minimum 500) (payé une fois à l'entrée) Intérêt rémunératoire de 4% : 4'940

Frais d'administration FER CIAM	
2.0/oo masse jusqu'à 2.5 millions	506
1.5/oo masse entre 2.5 et 10 millions	
0.8/oo masse entre 10 et 25 millions	



## Les membres de JardinSuisse – Genève :

- |   |   |
|---|---|
| AB JARDIN SÀRL  | ABDF BONADEI & CHASSOT                              |
| ARBORIPARC LF SA  | ARBORITECH SOINS AUX ARBRES                         |
| ARROSAGES & JARDINS SÀRL                                  | AV JARDIN SÀRL                                      |
| BAUMGARTNER JONAS SA                                      | BAUSSANT PAYSAGES SA                                |
| BEP SA  | BOCCARD PARCS & JARDINS SA                          |
| BUTTY & CIE   | BUTTY JARDINS SÀRL                                  |
| CANOPÉE PAYSAGISME SÀRL                                   | PAUL CLIVAZ   |
| DANIEL CRETIER  | DAL BUSCO SA  |
| DANIEL JAUCH  | DANUSER PAYSAGISTE                                  |
| ELMER PRODUCTION HORTICOLE                                | ENVIRONNEMENT 2000                                  |
| EXTÉRIEURS 2000 SA  | FILLON PARCS ET JARDINS                             |
| G. MORICHON SÀRL  | JACQUET SA  |
| JARDIN-CREATION SÀRL                                      | JARDIN D'EDEN FRANCO PORCARELLI Sàrl                |
| JARDIN PASSION SA   | JB JARDINS SA                                       |
| JOSEPH MENU SA  |   |
| JEAN-PIERRE MAILLARD                                      | L'ESPRIT VERT SÀRL                                  |
| JOUSSON JARDINS - SYLVAIN JOUSSON                         | MANUEL CUNHA  |
| LEONELLI & FILS<br>STEFANO LEONELLI SUCCESSEUR            | MARTIN & MARTIN SA                                  |
| MARTIN PAYSAGE,<br>SUCCURSALE DE RAMPINI & CIE SA         | MILLO & CIE   |
| NUSSBAUMER PARCS & JARDINS SARL                           | PAYSAGE DOS SANTOS SÀRL                             |
| PAYSAGISTE UNI-VERT, Thierry MONNAT                       | PHILIPPE CUJEAN, HORTICULTEUR<br>PAYSAGISTE         |
| PÉPINIÈRES GENEVOISES BOCCARD SA                          | PERNET Jean-Michel                                  |
| PHILIPPE SCHAEFER   | PIASIO SA   |
| PLANTES ET CONSTRUCTIONS<br>ATELIER VERT SA               | POTTU & SEITZ SA                                    |
| REALSPORT GENÈVE SA                                       | ROUSSILLON FLEURS - Rémy ABBT                       |
| SOL GOLF INTERNATIONAL<br>SWITZERLAND SÀRL                | STÉPHANE PRATOLINI                                  |
| TAVERNEY ETABLISSEMENT HORTICOLE<br>- Christophe TAVERNEY | TRUCHET JARDINIER SA                                |
| VERDONNET-BOUCHET   | VUILLEMIN PATRICK PAYSAGISTE<br>- Patrick VUILLEMIN |
| VR ENVIRONNEMENT SÀRL                                     |   |

### **1. ENTREPRISE**

Entreprise (nom) : \_\_\_\_\_

Date de création de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Forme de la société (SA, Sàrl, raison individuelle....) : \_\_\_\_\_

Inscription au registre du commerce : oui  non  (joindre un extrait du RC l'entreprise est inscrite)

Personne de contact (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

NPA, Localité : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_ Site internet : \_\_\_\_\_

### **2. DONNEES SUR LE PROPRIETAIRE DE L'ENTREPRISE :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

CFC : oui  non  Si oui : Type de CFC : \_\_\_\_\_

Maîtrise / Brevet ou ETS horticole : oui  non  Si oui : Type de diplôme : \_\_\_\_\_

### **3. ATTACHEMENT AUX DIVERSES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES / INSTITUTIONS :**

FER CIAM 106.1 : oui  non  Autres : \_\_\_\_\_

### **4. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE :**

**Effectif** : Suisses : \_\_\_\_\_ Permis A : \_\_\_\_\_ Permis B et C : \_\_\_\_\_ Frontaliers : \_\_\_\_\_ Total : \_\_\_\_\_

Personnel administratif : \_\_\_\_\_ Personnel technique et d'exploitation : \_\_\_\_\_

Apprentis : 1<sup>ère</sup> année : \_\_\_\_\_ 2<sup>ème</sup> année : \_\_\_\_\_ 3<sup>ème</sup> année : \_\_\_\_\_

#### **Structure de l'entreprise selon activité, en % :**

Paysagère : \_\_\_\_\_ Commerce : \_\_\_\_\_ Floriculture : \_\_\_\_\_ Pépinière : \_\_\_\_\_ Planification \_\_\_\_\_

#### **Structure de l'entreprise selon les salariés, en nombre :**

Paysagère : \_\_\_\_\_ Commerce : \_\_\_\_\_ Floriculture : \_\_\_\_\_ Pépinière : \_\_\_\_\_ Planification \_\_\_\_\_

**Structure de l'entreprise selon la formation des salariés, en nombre :**

Personnel paysagiste : avec CFC : \_\_\_\_\_ sans CFC : \_\_\_\_\_

Personnel horticulture : avec CFC : \_\_\_\_\_ sans CFC : \_\_\_\_\_

Personnel pépinière : avec CFC : \_\_\_\_\_ sans CFC : \_\_\_\_\_

**5. NOTA BENE :**

**L'affiliation à JardinSuisse – Genève entraîne l'affiliation à JardinSuisse (Suisse) ; à la caisse de prévoyance sociale de JardinSuisse – Genève ; à la caisse AVS FER CIAM 106.1 et au contrat collectif d'assurance-maladie de JardinSuisse – Genève (conclu avec la Visana).**

Toute entreprise sollicitant son adhésion à JardinSuisse – Genève est visitée par le/la président/e de l'association accompagné d'un autre membre du comité.

Les demandes d'admission sont transmises au comité de l'association qui décide de l'admission.

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature du responsable de l'entreprise: \_\_\_\_\_

Formulaire à retourner dûment complété à :

JardinSuisse – Genève, case postale 5278, 1211 Genève 11